

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 35

Artikel: Le pauvre homme
Autor: [s.n.] / Antan, Pierre d'
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que part un innocent délassement des travaux de la journée et le charme de leurs loisirs, sans y avoir le spectacle des habitudes dégoûtantes. Ne désirant rien plus que de contribuer, pour sa part, à donner de la vie à la localité où il a fixé définitivement sa demeure, en procurant des occasions d'agrément aux étrangers et aux indigènes et en les dispensant de les aller chercher ailleurs, il espère Messieurs! que vous daignerez prendre en considération sa très humble proposition, en lui accordant un préavis favorable pour l'obtention d'un permis de café-billard, établissement qui, il le répète, manque au chef-lieu d'un district qui compte plus de 15000 âmes, où les étrangers affluent le samedi singulièrement, et où, bon nombre d'entr'eux, désirant autre chose que des alimens de la boisson et des scènes salement bacchiques, cherchent en vain ce qu'ils ne trouveraient qu'à quelques lieues à la ronde, un pied à terre, une atmosphère digne de la pureté, de leur goût social et l'agrément d'une société formée en conséquence, par la dénomination, et bien plus encore, par l'essentielle destination de l'établissement.

Agréez, Messieurs! l'hommage de mes sentiments respectueux. Daniel PETITJEAN.

Un café-billard à Aigle! La municipalité de 1833 envisagea-t-elle comme une énormité la demande de Daniel Petitjean? L'opposition vint-elle au contraire du gouvernement cantonal? Nous l'ignorons. Le fait est que le pétitionnaire revint à la charge en 1834, mais, cette fois, il ne parle plus de billard. C'est d'un café élégant, d'un grand café avec traiteur que le chef-lieu a besoin, pour les raisons énumérées dans cet autre document, mis aussi à notre disposition:

Monsieur le Sindic et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'Industrie est la fille du Commerce et de la Civilisation. Partout où ils ont pénétré ils ont procuré le bien-être des populations, en faisant éclorer des établissements utiles et les intérêts particuliers sont en parfaite harmonie avec ceux de la société. La ou il n'y a ni commerce ni industrie, tout languit, rien ne prospère, et le but de la civilisation, qui est le bonheur social est en grande partie manqué.

Aigle, Messieurs; Aigle, Chef-lieu de District, au milieu d'une Contrée populeuse, riche intéressante, où beaucoup d'étrangers sont attirés, soit par les curiosités naturelles et pittoresques qu'elle renferme, soit par le grand passage de France et d'Allemagne en Italie, et vice-versa, Aigle n'a pas le commerce qu'il devrait avoir, il n'offre entr'autres aux voyageurs que de simples Cabarets ou des pâtes; point de Café, point de Traiterie; le riche ne peut s'arrêter que dans un *tout y va*, et le pauvre n'ose pas toujours, demander ce dont il aurait besoin, en pensant à la modicité de ses ressources.

Ne serait-il pas possible, Messieurs, ne serait-il pas urgent, aujourd'hui surtout qu'une nouvelle route (celle des Ormonts) va s'ouvrir, qu'un nouveau débouché se prépare, qu'il y eût à Aigle un établissement où chacun put trouver ce qu'il désire, tranquilité bonne société, à boire où à manger selon ses besoins ou ses facultés pécuniaires?

Le soussigné pense affirmativement, possédant un local convenable pour l'établissement d'un Café et Traiterie, placé où on ne peut mieux pour l'inspection de la police et à la portée du public, il estime qu'il pourrait être agréable et utile à ses contemporains en formant une entreprise de ce genre; qu'il s'enpresserait de desservir aussi bien que possible, que les intérêts de ceux qui en useraient et les siens pourront parfaitement se concilier.

Il vient en conséquence, Monsieur le Sindic et Messieurs les Conseillers Municipaux solliciter de votre part un préavis favorable pour la demande qu'il se propose de renouveler après du Conseil d'Etat, pour l'Etablissement d'un Café et Traiterie.

Plein de confiance en vos bonnes dispositions à son égard, il vous prie, Messieurs, d'agréer l'hommage de son respectueux devouement.

Aigle le 30 Juin 1834. Daniel PETITJEAN.

Le café-traiterie put-il s'ouvrir en cette année-là? Ce point d'histoire n'a qu'une mince importance. Mais il nous a paru intéressant de reproduire les deux pétitions du brave Daniel Petit-

jean, à cause du tableau, volontairement poussé au noir, cela va de soi, qu'il y fait des modestes petits cafés et des habitudes d'il y a quatre-vingts ans; à cause aussi du chemin parcouru dès lors par les traiteurs, restaurateurs et hôteliers du chef-lieu du Grand-District, chez qui les voyageurs de toute condition trouvent aujourd'hui bon gîte et le reste. V. F.

Le pauvre homme.

Le caissier d'une section de secours mutuels a reçu la lettre que voici:

» Cher ami je t'écris ces quelques mots pour te dire que j'ai reçu une formule pour payés mes contributions de la société du cœur mutuel je ne sais pas pourquoi on m'envoie cela on ne doit pas aller en n'importe où moi qui a été dispensé de payer mes contributions depuis l'âge de 65 ans est moi j'ai pas le moyen depuis a présent moi qui ne gagne rien moi qui a été tout malade depuis le nouvel an qui le suit toujours des mauvaises têtes qui me font perdre la carte des moments mal à un doigt de pied que je peu à peine mettre mon soulier est puit les douleurs rhumatis qui ne fait pas les oublier plus ou moins on si abrite depuis le temps qui me tourmente on ne portera en terre des échantillons je sui foulé usé j'aimerais bien pouvoir soutenir la société j'aimerais mieux pouvoir donner que d'avoir besoins de recevoir cela se comprend je ne sais pas si tu sors lire mon berbouliage j'ai de la peine la main me tremble je désire de grand coeurs que ces quelques mots vous trouvez en bonne santé tout les deux toi est ta femme.

recevez nos meilleurs vœux est nos sincères bonnes salutations tous deux

JEAN X... est ma femme.

(Communiqué par PIERRE D'ANTAN.)

A la lettre. — Un veuf commande à une fleuriste une couronne funéraire. Il demande qu'on y mette un ruban de soie avec l'inscription, sur les deux côtés :

« Repose en paix ».

La fleuriste charge son apprentie de l'exécution de la commande et, sur le char funèbre, la couronne était fixée avec cette inscription :

Repose en paix sur les deux côtés.

EDUCATION NATIONALE

On se souvient, il n'y a pas très longtemps de ça, du reste, que le *Coniteur* a ouvert, successivement, deux plébiscites. Dans l'un, il demandait quels étaient les dix chants du pays que tout bon citoyen devrait savoir par cœur. Dans le second, il priait celles de ses lectrices et ceux de ses lecteurs qui étaient partisans de faire déclarer « férié » la date du 24 janvier, de vouloir bien s'annoncer.

Le premier de ces plébiscites donna lieu à des réponses aussi variées qu'intéressantes. Mais, dans le nombre, il ne fut pas possible de trouver dix chants réunissant l'unanimité des suffrages.

Cette consultation, nous le savons, n'en fut pas moins utile aux personnes dévouées qui cherchent à remettre en faveur nos chants du pays par trop oubliés ou délaissés.

Le second plébiscite, dont l'initiative appartient à M. Paul Decker, maître d'histoire aux Ecoles normales, présenta aussi un grand intérêt. Mais là, encore, il y eut des avis bien divers. Il n'en demeure pas moins que la question fut posée, discutée. Elle eut ses partisans et ses adversaires. La semence est lancée, elle portera peut-être un jour ses fruits.

Et ce jour pourrait bien n'être pas aussi éloigné qu'on le suppose. Ainsi, la Société vaudoise des maîtres secondaires a mis à l'ordre du jour

de sa prochaine réunion, qui aura lieu à Aubonne, ce sujet : « La culture nationale à l'école et l'assimilation des étrangers. »

C'est aussi M. le professeur Paul Decker qui a été chargé de recueillir les réponses aux questionnaires adressés, de les coordonner, de rédiger le rapport et de formuler les conclusions qui seront discutées à Aubonne.

Ce rapport, qui vient de sortir de presse, est fort intéressant. Le cadre modeste du *Coniteur* ne nous en permet pas la reproduction intégrale; mais en voici les conclusions. Elles auront sans doute quelque intérêt pour celles de nos lectrices et ceux de nos lecteurs qui ont pris part aux deux plébiscites que nous avons rappelés plus haut; et pour tous ceux aussi qui pensent, avec raison, qu'il faut développer et aviver dans notre jeunesse les sentiments d'un patriotisme vrai, sincère et profitable au pays.

Nous laissons de côté, encore qu'elles aient une certaine connexion avec les premières et ne soient pas moins importantes, les conclusions concernant l'assimilation des étrangers. Ce n'est pas du ressort du *Coniteur*.

Voici donc les conclusions du rapport en question.

* * *

I. — L'école secondaire a un rôle important à jouer en matière d'éducation nationale : Elle doit tendre à faire des hommes conscients de ce que le pays a fait pour eux et capables de le bien servir.

II. — L'école secondaire serait mieux en mesure de développer l'éducation nationale dans l'esprit de ses élèves si elle pouvait compter plus qu'aujourd'hui

a) sur l'appui de la famille ;
b) sur des manuels d'inspiration suisse ;
c) sur une préparation plus approfondie ou plus spécialisée des maîtres d'histoire et de géographie ;

d) sur un programme d'enseignement civique réparti de manière à ce que chaque élève en puisse profiter et où une place plus grande serait réservée aux choses du pays ;

e) sur une attitude suffisamment respectueuse de tous les maîtres à l'égard des questions nationales.

III. — Les branches propres à répandre dans nos écoles une saine éducation nationale sont :

a) l'histoire nationale ; b) l'instruction civique ;
c) la géographie suisse ; d) le chant ; e) la gymnastique ; f) le dessin ; g) la morale ; h) l'allemand ; i) les sciences naturelles ; j) l'hygiène ; k) indirectement toutes les autres branches.

L'influence de l'école en matière d'éducation nationale doit se faire sentir d'une façon discrète mais constante. Cette éducation doit être à la fois morale, esthétique et large. Elle doit viser à faire naître et à entretenir toutes les sources de notre fierté nationale.

IV. — L'enseignement de l'instruction civique gagnerait à être rendu plus vivant par l'explication des questions actuelles de la vie nationale. Il est désirable que toutes les connaissances civiques prennent plus de place dans nos programmes et soient reprises le plus possible sous forme d'excursions, de causeries, de visites pratiques. Etant donné leur but national et patriotique, le Département de l'Instruction publique ne pourrait-il obtenir des pouvoirs compétents que des tarifs de chemins de fer spéciaux soient consentis aux écoles en voyage d'étude, comme sur les lignes du P. L. M. français?

V. — En résumé, il est demandé :

a) pour l'histoire nationale : 1) un cours supérieur au gymnase pour les périodes les plus importantes et les moins connues ;

2) des collections de lectures historiques et une histoire du canton de Vaud ;

3) une meilleure répartition des matières enseignées au profit de l'histoire suisse ;